



UNIVERSITE SULTAN MOULAY SLIMANE
FACULTE POLYDISCIPLINAIRE BENI-MELLAL
CONCOURS D'ACCES A LA LICENCE PROFESSIONNELLE
« GESTION DES RESSOURCES HUMAINES »
PROMOTION: 2015/2016



TEST ECRIT

DUREE : 2 H 30

N.B : Documents non autorisés

Le soin et la présentation des copies seront pris en considération

Partie I :

I- Recopiez la ou les bonnes réponses ?

1. Parmi les indicateurs d'un tableau de bord social, on retrouve :
 - a. Le taux d'absentéisme du personnel
 - b. Le nombre d'heures de formation durant une période
 - c. La superficie occupée par l'entreprise
 - d. La masse salariale
2. Relève (nt) d'un contrat de travail simple :
 - a. Le CDD
 - b. Le CDI
 - c. Le contrat de formation insertion
 - d. Le contrat de vente
3. Le contrat à temps partiel est :
 - a. Un contrat simple
 - b. Un contrat mixte
 - c. Un contrat de formation insertion
 - d. Aucune des trois propositions n'est juste
4. Le bilan social dans une entreprise est :
 - a. Un outil de dialogue social
 - b. Un outil qui permet d'identifier les dysfonctionnements dans une organisation
 - c. Un indicateur efficace mesurable.
 - d. Un argument de vente aux clients
5. Le taux d'absentéisme dans une organisation est mesuré par :
 - a. La différence entre le nombre d'heures théoriques dans une période et le nombre d'heures réellement travaillées
 - b. Le rapport entre le nombre d'heures théoriques dans une période et le nombre théoriques
 - c. Le rapport entre le nombre de jours d'absence et le nombre de jours théoriques
 - d. Le rapport entre le nombre d'heures d'absence et le nombre de jours théoriques
6. La masse salariale moyenne est déterminée par :
 - a. La somme d'argent reçu de la part des clients
 - b. La somme d'argent distribuée à l'ensemble des salariés rapportée au nombre moyen des employés sur une période donnée
 - c. Le rapport entre la masse salariale et l'effectif moyen sur une période donnée
 - d. Le rapport entre la masse salariale et le nombre de jours travaillés sur une période donnée

7. La durée légale de travail hebdomadaire au Maroc est de :
- 48 heures
 - 44 heures
 - 40 heures
 - 35 heures
8. La TFP signifie :
- La Taxe sur la Formation Professionnelle
 - La Tarification Forfaitaire Publique
 - La Taxe Forfaitaire Parentale
 - La Tarification Forfaitaire Privée
9. Un conflit social désigne :
- La différence d'opinion entre deux salariés.
 - L'opposition d'intérêts entre le patronat et les centrales syndicales.
 - La discordance d'opinions au sein d'une même centrale syndicale.
 - La cohérence de points de vue des chefs d'entreprises
10. On parle du conflit interpersonnel lorsque :
- L'individu n'arrive pas à se mettre d'accord avec ses collègues
 - L'individu est en parfaite concertation avec ses collègues
 - L'individu ne retrouve pas de cohérence entre ses décisions.
 - On sent que l'individu se trouve dans des situations contradictoires.
11. L'empathie signifie :
- Le fait d'être sympathique avec autrui
 - Le fait d'être antipathique avec autrui
 - Le fait de comprendre parfaitement autrui
 - Le fait de ne pas comprendre du tout autrui
12. Dans le processus de recrutement, la prospection interne consiste à :
- Chercher des cadres à l'extérieur de l'entreprise
 - Chercher des prospects susceptibles de vendre les produits de l'entreprise
 - Cherche du personnel qualifié parmi les salariés pour occuper un poste au sein de l'entreprise
 - Recruter du personnel extra pour des missions ponctuelles
13. L'intégration du personnel consiste à :
- S'assurer que les employés sont payés à la fin du mois
 - S'assurer que les nouvelles recrues sont bien intégrées dans l'entreprise
 - Organiser une cérémonie de départ d'un salarié
 - Intégrer les anciens salariés dans leurs fonctions respectives
14. Le contrat à temps partiel est signé entre l'entreprise et une personne :
- Lorsque cette personne salariée de l'entreprise veut réaliser des heures supplémentaires
 - Lorsque cette personne souhaite avoir une source de revenu pour subvenir à ses besoins
 - Lorsque cette personne désire travailler bénévolement
 - Lorsque l'entreprise a besoin de la main d'œuvre supplémentaire à plein temps.
15. Le règlement intérieur de l'entreprise doit :
- Etre validé par l'inspection du travail
 - Etre rédigé en trois langues étrangères
 - Etre dans un endroit loin du lieu de travail des salariés
 - Cacheté par le chef d'entreprise est archivé sans consultation par les salariés.

II- Questions :

1. Citer les différentes caisses de retraite au Maroc ?
2. Quelles sont les nouvelles prestations offertes par la CNSS ?
3. Dans quelle mesure les ressources humaines représentent un vecteur de développement économique au Maroc ?

Partie II :

Exercice n°1 :

Le tableau ci-après présente la répartition de 100 employés de l'entreprise AGROTADLA spécialisée dans la production des agrumes pour l'exportation, selon le salaire mensuel (en milliers de dirham).

Salaire (en milliers de dirhams)	Nombre d'employés
[2 -4[28
[4 -6[43
[6 -8[15
[8 -10[9
[10 - 12[5

1. Déterminer la population étudiée ?
2. Identifier le caractère étudié ? Préciser sa nature ?
3. Calculer le salaire mensuel moyen ?
4. Calculer et interpréter l'écart-type ?
5. Calculer et interpréter la médiane ?
6. Apprécier la concentration de cette distribution ?

Exercice n°2 :

La société ELECTRA est une SARL créée le 01/06/2008.

Monsieur HASSAN est un salarié qui a été embauché en tant qu'agent commercial par la société ELECTRA depuis sa création à un salaire mensuel contractuel de 10 000 Dirhams.

Le bulletin de paie du mois de Mai 2012, établi le 26/05/2012 de Monsieur HASSAN comporte un salaire brut de 12 000 dirhams ; ainsi que les retenues sur salaire suivantes :

- Cotisations à la CNSS : 260
- Cotisations AMO..... : 150
- Impôt sur le revenu : 270
- Avance sur salaire : 1 000

Les cotisations sociales à la charge de la société ELECTRA sont les suivantes :

- Cotisations pour prestations familiales CNSS ... : 500
- Cotisations pour prestations sociales CNSS... : 520
- Cotisations AMO..... : 265
- Taxe de formation professionnelle : 120

1. Déterminer le salaire net à payer au salarié HASSAN au titre du mois de Mai 2012 ?
2. Calculer la part salariale des cotisations sociales au titre du mois de Mai 2012 ?
3. Calculer la part patronale des cotisations sociales au titre du mois de Mai 2012 ?
4. Passer au journal de la société ELECTRA les écritures comptables suivantes :
 - 4.1. L'écriture relative à l'avance versée en espèces le 18/05/2012.
 - 4.2. L'opération du 26/05/2012 relative à la paie.
 - 4.3. Le règlement de la rémunération due à la fin du mois de mai par chèque bancaire.
 - 4.4. Le règlement des différentes cotisations aux organismes sociaux le 09 juin 2012 par virement bancaire.
 - 4.5. Le règlement de l'IR le 28 juin 2012 par chèque bancaire.